

**MONTANT DES PRESTATIONS FAMILIALES
LIEES A LA BASE MENSUELLE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES AU 1.1.2011**

METROPOLE

I ALLOCATIONS FAMILIALES

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	2 ENFANTS A CHARGE	3 ENFANTS A CHARGE	4 ENFANTS A CHARGE	Par enfant supplémentaire	Forfait d'allocations familiales	MAJORATIONS POUR AGE		
						Enfant né avant le 1.05.1997	Enfant né à compter du 1.05.1997	Enfant de plus de 14 ans
						Enfant de 11 à 16 ans	Enfant de plus de 16 ans	
en euros	395,04	288,38	450,35	161,97	79,93	35,55	63,21	63,21
Après C R D S	126,41 125,78	286,94	448,10	161,17	79,54	35,38	62,90	62,90

V PAJE

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	PRIME A LA NAISSANCE	PRIME A L'ADOPTION	ALLOCATION DE BASE	COMPLEMENT D'ACTIVITE (si droit à l'allocation de base)			COMPLEMENT D'ACTIVITE (si pas droit à l'allocation de base)			Complément optionnel de libre choix d'activité	
				Taux plein	Activité au plus égale à 50 %	Activité réduite entre 50 et 80 %	Taux plein	Activité au plus égale à 50 %	Activité réduite entre 50 et 80 %	avec allocation de base	sans allocation de base
en euros											
Après C R D S	907,60 903,07	1.815,21 1.806,14	181,52 180,62	381,69 379,79	246,74 245,51	142,33 141,62	563,21 560,40	428,26 426,12	323,85 322,24	623,89 620,78	805,41 801,39

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	COMPLEMENT MODE DE GARDE					
	Enfant de moins de 3 ans			Enfant de 3 à 6 ans		
	Taux minimum	Taux médian	Taux maximum	Taux minimum	Taux médian	Taux maximum
en euros						
Après C R D S	170,42 169,57	284,07 282,65	450,50 448,25	85,21 84,79	142,06 141,35	225,25 224,13
Majoration pour les horaires atypiques	187,46	312,48	495,55	93,73	156,27	247,78
Après C R D S	186,53	310,92	493,08	93,27	155,49	246,55

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	COMPLEMENT MODE DE GARDE (en cas de recours à une association ou une entreprise pour l'emploi d'une assistante maternelle)						COMPLEMENT MODE DE GARDE (en cas de recours à une association ou une entreprise pour l'emploi d'un employé à domicile)					
	Enfant de moins de 3 ans			Enfant de 3 à 6 ans			Enfant de moins de 3 ans			Enfant de 3 à 6 ans		
	Taux minimum	Taux médian	Taux maximum	Taux minimum	Taux médian	Taux maximum	Taux minimum	Taux médian	Taux maximum	Taux minimum	Taux médian	Taux maximum
en euros												
Après C R D S	454,49 452,22	568,11 565,27	681,72 678,32	227,25 226,12	284,06 282,64	340,86 339,16	596,51 593,53	710,12 706,57	823,78 819,67	298,26 296,77	355,06 353,29	411,89 409,84
Majoration pour les horaires atypiques	499,94	624,92	749,89	249,97	312,46	374,95	656,16	781,13	906,16	328,08	390,57	453,08
Après C R D S	497,45	621,80	746,15	248,73	310,90	373,08	652,88	777,23	901,63	326,44	388,62	450,82

II ALLOCATION D'EDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPE

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES en euros	AEEH	COMPLEMENT AEEH						Majoration spécifique pour parent isolé d'enfant handicapé								
		1ère catégorie	2ème catégorie	3ème catégorie	4ème catégorie	5ème catégorie	6ème catégorie	2ème catégorie	3ème catégorie	4ème catégorie	5ème catégorie	6ème catégorie				
395,04	126,41	94,81	256,78	363,44	563,21	719,80	51,36	71,11	225,17	288,38	422,69	51,36	71,11	225,17	288,38	422,69
Pas de C R D S	126,41	94,81	256,78	363,44	563,21	719,80	51,36	71,11	225,17	288,38	422,69	51,36	71,11	225,17	288,38	422,69

III ALLOCATION JOURNALIERE DE PRESENCE PARENTALE

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES en euros	AJPP		Complément pour frais
	Couple	Personne seule	
395,04	41,99	49,89	107,41
Après C R D S	41,79	49,65	106,88

IV ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL, PRIME DE DEMENAGEMENT, ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE, COMPLEMENT FAMILIAL

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES en euros	Allocation de soutien familial		Prime de déménagement	Allocation de rentrée scolaire			Complément familial
	Taux plein	Taux partiel		Par enfant supplémentaire	6-10 ans	11-14 ans	
395,04	118,51	88,88	948,10	79,01	302,17	312,67	164,53
Après C R D S	117,92	88,44	948,10	79,01	300,66	311,11	163,71

DOM

Seules figurent dans le tableau ci-dessous les prestations DOM dont le montant est différent du montant métropolitain
L'allocation de parent isolé n'existe plus que dans les Dom, suite à la création du Rsa en métropole.

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	CF	ALLOCATIONS FAMILIALES 1 ENFANT (*)	MAJORATIONS POUR AGE		ALLOCATION DE PARENT ISOLE		
			ENFANT DE 11 A 16 ANS	ENFANT DE PLUS DE 16 ANS	Femme enceinte	par enfant	
en euros							
Après C R D S	395,04	23,23	14,58	22,40	592,56	197,52	
	93,98	23,12	14,51	22,29	592,56	197,52	

(*) A partir de 2 enfants, les taux A F sont identiques en métropole et dans les D O M depuis juillet 1993.

MAYOTTE

Seules figurent dans le tableau ci-dessous les prestations dont le montant est différent du montant métropolitain

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	Allocations familiales			Allocation de rentrée scolaire	
	un enfant	deux enfants	trois enfants	par enfant supplémentaire	enfant en école primaire ou au lycée*
en euros					
395,04	57,28	91,65	109,94	18,29	251,80

* Une fraction égale à 28,57 % du montant est versée directement à l'établissement scolaire fréquenté par l'enfant